



Copie à Monsieur : Daniel Goa ; Président de l'Union Calédonienne.

Kanaky le : 17 mars 2016.

## GUERRE DES DRAPEAUX

De 1841 à 1853, les missionnaires amènent avec eux de nouvelles maladies, provoquant des épidémies qui affectent fortement la population autochtone. Dans les premiers temps, les autochtones sont réticents car ils attribuent les éventuelles disettes, épidémies ou guerres claniques qui se déclenchent aux missionnaires.

Il faut rappeler que le **massacre de la Saint-Barthélemy** est le massacre de protestants déclenché à Paris, le 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemy, prolongé pendant plusieurs jours dans la capitale, puis étendu à plus d'une vingtaine de villes de province durant les semaines suivantes.

Cet épisode tragique des guerres de religion résulte d'un enchevêtrement complexe de facteurs, aussi bien religieux et politiques que sociaux. Il est la conséquence des déchirements militaires et civils de la noblesse française entre catholiques et protestants, notamment de la vendetta entre le clan des Guise et celui des Châtillon-Montmorency. Il est le résultat d'une sauvage réaction populaire, ultra-catholique et hostile à la politique royale d'apaisement. Il reflète également les tensions internationales entre les royaumes de France et d'Espagne, avivées par l'insurrection aux Pays-Bas.

En cette sombre nuit de la Saint-Barthélemy des catholiques français ont massacrés des protestants Français. Au niveau de l'occident des catholiques occidentaux se sont entretués avec des protestants occidentaux pendant la guerre de religion de 1500 à 1700. Par la suite et de ce fait s'en suit une course effrénée vers l'accaparement de terre et de conquête des âmes, dans le Monde Connu ; la zone Pacifique y compris.

Il faut rappeler que l'évangélisation s'est faite à la suite de la bulle Papale de Nicola V de 1454 qui donna suite en commerce de l'esclavage. Ce commerce de chair prend appui juridique sur le « *code Noir* » de mars 1685, et sur le « *code l'indigénat* » de 1881, ce même code a été mis chez nous en 1887.

Avant traité de protectorat de 1844, il faut rappeler à nos frères Kanak de la Grande Terre que leurs frères Kanak des îles loyautés ont subi de 1841 à 1853 la terrible « *guerre des drapeaux* » dite « *guerre des religions* » importées d'Europe.

S'en suit les premiers chocs épidémiologiques et psycho-psychiques qui permit à la religion protestante de s'implanter durablement dans les cœurs avant l'arrivée des missionnaires Mariste accompagnés de l'Armée Française. Et c'est au cours de l'évangélisation Catholique qu'ont éclaté des conflits entre les Clans. Le phénomène du « Saint-Barthélémissme génocidaire » propagea ses ondes mortelles sur les Loyautés. A partir de là, on ne compte plus les

crimes, les délits, les atrocités, les tortures, les viols, les génocides, les massacres de masse, enlèvement de membre de Clans, par exemple :

- a) 1000 Maréens abord de la « Royale » pour l'île des Pins.
- b) Déportation : Bagne de Taravao (Tahiti), Bagne du Poulo Condor (Vietnam).
- c) Internement
- d) Exil.
- e) Envoi de Natas Loyaltiens pour évangéliser la Mélanésie :

*Le Journal des Missions Evangéliques (JME), périodique de la SMEP, est le premier à mentionner, en 1873, « huit évangélistes, originaires de Lifu » accompagnant le révérend McFarlane en Nouvelle-Guinée. Il rapporte en 1876 le massacre de deux natas sur l'île Bampton, mais sans les nommer. Il faut attendre les livraisons de 1877 et 1878 pour qu'apparaissent enfin les noms de quelques-uns de ces natassous la plume de McFarlane, « le fidèle Wannaca, et sa femme et son enfant » ainsi que « Gucheng et Siwene ». C'est là semble-t-il la première mention de noms de Loyaltiens dans le détroit de Torres. Puis le JME reste silencieux sur cette œuvre jusqu'en 1892 où apparaît une chronique – de loin la plus complète – de Frédéric Krüger qui reprend l'historique de la mission dans le détroit de Torres depuis ses débuts. Outre les natas déjà nommés précédemment, Krüger mentionne Mataïka, Tepeso, Tcho et Mataïo massacrés à Bampton.*

En 1881, lors de la deuxième guerre opposant protestants et catholiques de Maré, la sanction administrative tombe. Quinze chefs maréens protestants sont exilés à Poulo Condor. Ce sont des chefs, des catéchistes, des traducteurs avec une franche connaissance de l'écriture qui s'adressent aux familles et aux pasteurs. Trois d'entre eux y mourront. Leurs correspondances nous rapportent leurs testaments, leurs dernières recommandations et les conditions de détention subies : leur agonie et la mort de chacun d'entre eux hantent les lettres. Installés d'abord sur l'îlot Koudon puis déplacés, ils écrivent que Poulo Condor est une île mortelle. En fait, Poulo Condor comportait quatre bagnes dispersés sur diverses îles.

## **« D'autres exemples sont disponibles sur le Net à qui veut bien se donner la peine de chercher. »**

**A partir du traité de protectorat de 1844 commence les massacres dû à la guerre de religion et le génocide impuni en Grande Terre de 1844 à ...**

### **Traité de protectorat 1844:**

*Il semble bien exister un traité de cession du 1<sup>er</sup> janvier 1844 entre la France et les rois et chefs d'Opao (région de [Pouébo](#)), concernant leurs seuls domaines:*

*« Nous, chefs de l'île Opao savoir : Pakili-Pouma, roi du pays de Koko ; Paiama, chef du pays de Balade ; Dolio, frère du roi de Koko ; Toe, frère du roi de Koko ; Goa-Pouma, frère du chef de Balade, ainsi que Tiangou et Oundo, Teneondi-Tombo, roi de Koïma et ses frères, Chopé-Meaou, Oualai et Ghibal ; au nom du roi de Boudé, ses fils Dounorma-Tebapea, Cohin et Houangheno ; par devant les soussignés, commandant et officiers de la corvette française le Bucéphale, déclarons : Que, voulant procurer à nos peuples les avantages de leur réunion à la France, nous reconnaissons, à dater de ce jour, la souveraineté pleine et entière de Sa Majesté le Roi des Français Louis-Philippe 1er et de son Gouvernement, plaçant nos personnes et notre terre d'Opao sous leur haute protection vis-à-vis de toutes les autres puissances étrangères, et adoptons pour notre le pavillon français, que nous jurons de faire*

*respecter par tous les moyens en notre pouvoir. Suivent les signatures des dénommés ci-dessus. Le commandant du Bucéphale, Julien La Ferrière, Charles Pigéard J. Trouhat, Lamotte, Heurtault, Gerin-Roz, de Drée, A. Chamois »*

— *Recueil des Traités de la France*, par M. de Clercq, sous les auspices du ministère des Affaires Étrangères.

Aujourd'hui 17 mars 2016, le peuple Kanak se doit de rechercher ses grands-pères disparus, et, se doit de positionner le Vatican et le Consistoire en posant des questions à ces deux entités religieuses agissant en nom de Dieu.

Le peuple Kanak doit aussi exiger du système Papal et Protestant le rapatriement des restes de ses Grands-Pères vers la Terre de ses ancêtres comme le stipule l'article 35 de l'ADN et l'article du DOC ONU A61L.67 concernant le retour des objets sacrés, cultuels, et culturels indigènes volés par le Blanc.

Pour les points a), b), c), d), e), cité ci-dessus :

- 1) Combien de Pasteur Kanak ont été dispersés dans le Pacifique et dans le Monde Connu pour l'évangélisation chrétienne ?
- 2) Combien de Kanak sont morts à cause de la guerre de religion dite : la Guerre des drapeaux de 1841 à 1853 ?
- 3) Combien de Kanak ont été enlevés ou enrôlés dans les bateaux Santaliers et des Baleiniers ?
- 4) Combien de Kanak sont mort à cause des maladies importées par les missionnaires Catholiques et Protestants ?
- 5) Combien de Kanak ont subi la torture de l'armée Française pour se convertir au Catholicisme ?
- 6) A chaque Clan à faire son propre inventaire !!!!

**Pour faire valoir son Droit de connaitre ce qui est advenu de ses ancêtres disparus et déportés à cause de la Guerre des drapeaux, le peuple Kanak revendique l'usage des articles 187-1 du Code Pénal Français relatif à l'abus d'autorité en cas de prévarication de l'Etat, du Vatican et le Consistoire, ainsi que l'article 127-1 du Livre III du Code contentieux Administratif en cas de non réponse de ces trois entités ( le silence de l'Administration équivaut à un consentement, ce qui fait tomber la France fille aînée de l'Eglise Catholique dans le vieux dicton : « *qui ne dit mot consent* »).**

**PS : Pour le contentieux historique une question reste en suspens : Quelle est la valeur d'une goutte de Sang !!!!**